

MAIRIE DE SELLES-SUR-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2008/104

le : 24 Juin

L'an deux mille huit

le Conseil Municipal de la commune de Selles-sur-Cher
dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël GRASLIN
Secrétaire de séance : Jean Pierre GALOPIN
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Juin 2008

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0



PRESENTS : Monsieur Joël GRASLIN, Maire, Madame Christine BOITARD (pouvoir de Monsieur Joël Paul PINON), Monsieur Jackie BONNICHON, Madame Michelle BARBOU, Monsieur Patrick SAUVAGE, Madame Moïsette LEFEVRE, Monsieur Joseph PINEL, Maires Adjoints, Monsieur Jean Pierre GALOPIN, Madame Andrée DANGÉ (pouvoir de Monsieur Michel FOUCHER), Monsieur Gilles PARRE, Monsieur Roger PANNEREC, Monsieur Gilles BOUNIER, Madame Annick CLEMENT, Madame Rose REGOLI, Madame Fabienne DUVAUCHELLE, Monsieur Pierre FERRET, Madame Carole TOUZET, Mademoiselle Carine KMIEC, Madame Caroline COLLIN, Madame Huguette CONNIN (pouvoir de Monsieur Francis MONCHET), Madame Nadège RIBAUT, Mme RACINE Annie, Monsieur Fabrice BERTHIER, dans leur fonctions de conseillers municipaux.

ABSENTE EXCUSEE : Monsieur Jean Paul PINON (pouvoir à Madame Christine BOITARD), Monsieur Michel FOUCHER (pouvoir à Madame Andrée DANGÉ), Monsieur Francis MONCHET (pouvoir à Madame Huguette CONNIN), Monsieur Bruno BERNARD.

ABSENT NON EXCUSE : néant.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour la restauration scolaire dans les écoles élémentaires à effet de la prochaine rentrée 2008/2008.

Elèves en maternelle	2.50 €	le repas
Elèves en primaire	2.90 €	le repas

Monsieur le Maire rappelle la mise en place d'un badge cantine en Mai dernier, désormais un titre mensuel correspondant au nombre de repas pris est envoyé aux familles et recouvré par la trésorerie de Selles sur Cher.

Des tarifs préférentiels sont appliqués pour les familles nombreuses, sur demande et écrite, soit ½ tarif pour le troisième enfant et ½ tarif pour la fratrie à partir de 4 enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à unanimité des membres présents :

- décide de l'application de ces tarifs à compter de la rentrée scolaire 2008/2009



TRANSMIS S/PREF. DE ROMORANTIN LE : 30 JUIN 2008
RECU S/PREF DE ROMORANTIN LE : - 1 JUL. 2008
RENDU EXECUTOIRE LE : - 4 JUL. 2008

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Lecture faite les membres présents ont signé
Pour copie conforme
A Selles-sur-Cher le 24 Juin 2008
Le Maire, Joël GRASLIN



En application des dispositions du décret 65/29 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à partir de la publication.